

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00028 et D08-01-18/B-00029
Propriétaire(s) : Emilio et Lisetta Lindia
Emplacement : 1, 5 et 7, avenue Champagne Sud
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 4, îlot E et plan enr. 146
Zonage : R4S
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'obtenir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée existante située aux 5 et 7, avenue Champagne Sud et le duplex de deux étages situé au 1, avenue Champagne Sud. Les demandes indiquent que le terrain disjoint et le terrain conservé ont déjà eu des titres fonciers distincts, lesquels ont été fusionnés depuis et aussi que les 5 et 7, avenue Champagne resteront une seule et même propriété.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00028	15,08 m	18,29 m	275,8 m ²	1 et 3*	1, av. Champagne Sud (duplex existant de deux étages)
B-00029	12,17 m	15,08 m	183,5 m ²	2	5 et 7, av. Champagne Sud (maison jumelée existante)

*Il est proposé de créer une servitude/emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires de la partie 2 aux fins d'accès motorisé à un espace de stationnement partagé situé à l'arrière des 5 et 7, avenue Champagne Sud.

Les parcelles proposées et les habitations existantes ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00020 et D08-02-18/A-00021) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.